APPEL A PROJETS :
Mécénat en faveur de la Biodiversité, l'Eau, le Climat, la Préservation des ressources et les Forêts

La Région Grand Est **constate que de nombreuses associations et acteurs publics à vocation d'intérêt général rencontrent des difficultés pour finaliser leur tour de table financier dans le cadre de projets environnementaux. Ainsi, plusieurs fondations et entreprises mécènes ont exprimé leur volonté de soutenir ce type d'initiatives.**

C'est pourquoi, la Région Grand Est **renouvelle l'engagement d'une dynamique fédératrice visant à favoriser la mise en relation entre porteurs de projets et mécènes.**

Les mécènes partenaires :

- Fondation du Patrimoine : délégation d'Alsace
- Fondation du Patrimoine : délégation de Lorraine
- Fondation du Patrimoine : délégation de Champagne Ardennes
- Fondation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges
- Fondation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Est
- Fondation d'entreprise Biotope pour la Biodiversité
- Fonds edii à l'initiative de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
- Fonds de dotation de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe
- Fonds Nature 2050

Au-delà de ce mécénat financier multi partenarial, la fondation BIOTOPE apporterait également un soutien via du **mécénat de compétences.**

La démarche s'articulera autour d'une approche collaborative permettant d'identifier, de qualifier et de valoriser les initiatives territoriales dédiées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité, de l'environnement, l'eau, le climat et la forêt.

- OBJECTIF

L'initiative de la Région Grand Est vise à créer un dispositif innovant de mise en relation entre les porteurs de projets en faveur de la biodiversité, l'eau, le climat, la préservation des ressources et les forêts avec les mécènes privés à la recherche de projets correspondants à leurs orientations et thématiques.

La collectivité a pour ambition de mobiliser son réseau d'acteurs institutionnels et économiques, afin de faciliter l'identification, la qualification et la mise en lien des projets d'intérêt général et/ou d'utilité publique issus des territoires du Grand Est avec des mécènes privés.

Ainsi, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un appui financier ou de compétence mobilisés dans le cadre du mécénat, via des partenaires privés engagés aux côtés de la Région.

- BENEFICIAIRES

Sont éligibles :

- les associations reconnues d' intérêt général et/ou d'utilité publique
- les associations de droit local Alsace-Moselle qui ont des missions reconnues d'utilité publique (ou équivalent)
- les collectivités territoriales (ex. de personnes morales de droit public éligible : communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCIs), syndicats mixtes).

- PROJETS/ACTIONS ELIGIBLES

Les projets devront contribuer à la préservation, restauration ou à la valorisation de la biodiversité, de l'eau, du climat, de la préservation des ressources ou des forêts, et porter sur au moins une des thématiques suivantes *(liste non exhaustive : veuillez trouver davantage de précisions dans les cadres d'intervention des différents fonds et fondations)* :

RESTAURATION ET CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS EN MATIERE D'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs : restaurer et renforcer la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Milieux concernés : Zones humides, Forêts, Milieux urbains, Milieux ouverts, Lisières, Continuités écologiques (trames vertes et bleues)

Types d'actions :

- Travaux de restauration écologique (reméandrage de cours d'eau, restauration hydrologique, plantation de haies, désimperméabilisation, création de mares, ripisylves, etc)
- Action de conservation et de gestion des milieux (mise en défens, entretien, gestion écologique, préservation des dendromicrohabitats, luttes contre les espèces exotiques envahissantes etc)
- Limitation de la pollution en milieux naturels (retrait des protections plastiques etc)
- Accompagnement des propriétaires forestiers et gestionnaires pour la mise en œuvre de travaux favorables à la biodiversité forestière (travaux pour l'irrégularisation et la diversification des peuplements et la régénération naturelle etc).

EDUCATION, SENSIBLILISATION ET CONNAISSANCE LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Objectifs : développer et partager les connaissances, favoriser l'appropriation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Types d'actions ;

- Valorisation et accueil du public dans les espaces naturels (sentiers pédagogiques, observatoires, etc)
- Education, sensibilisation et diffusion des connaissances (animations, formations, production de contenus, etc)
- Acquisition, amélioration et suivi des connaissances sur l'environnement et la biodiversité, notamment par les sciences participatives et les programmes d'observation et de suivi de la biodiversité.

PRESERVATION DES RESSOURCES – ECO RESTAURATION

Objectifs : développer le recours au réemploi et à l'éco restauration sur le territoire.

Types d'actions :

- Projets intégrant une amélioration de la performance énergétique du bâti, en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement et de la santé : matériaux biosourcés ou géo-sourcés, issus de filières locales ou de réemploi
- Projet contribuant au maintien de la biodiversité au sein du bâti (espèces patrimoniales à enjeu)
- Economie circulaire : réemploi, ressourcerie, recyclerie

- CRITERES D'EXCLUSION

Ne pourront pas être soutenus :

- **Les initiatives à caractère individuel** : projets portés par des personnes physiques sans structure juridique ou but collectif identifié
- **Les opérations limitées à des actions de communication ou d'information** : campagnes de sensibilisation sans action concrète de terrain ou sans ancrage territorial démontré
- **Les activités régulières des structures ainsi que les frais de fonctionnement ou de communication associés** : charges de personnel non affectées spécifiquement au projet, frais de gestion courante, supports institutionnels hors contexte du projet
- **Les projets n'ayant pas d'impact direct**, **mesurable et durable** en lien avec les thématiques de cet appel à projets.

La Région Grand Est et les partenaires "Fondations", n'étudient pas les projets portés par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique dans le cadre de cet appel à projet.

Par ailleurs, le **plafond de participation par thématique** : sur une même thématique, un porteur ou un co-porteur de projet ne peut être impliqué que dans une seule demande de financement.

NB : Outre ces critères communs d'exclusion, chaque fondation partenaire peut définir des critères supplémentaires précisés dans les annexes du présent appel à projets.

- NATURE ET MONTANT DE L'ACCOMPAGNEMENT MECENES

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un appui financier des mécènes privés :

- **d'un appui financier** avec un **plafond Financier / Plancher : 3 000€ minimum et 20 000€ maximum.** Exceptionnellement pour les montants supérieurs merci de vous référencer aux critères d'éligibilité de Nature 2050

- **d'un appui ponctuel en mécénat de compétences, dans la limite des expertises et disponibilités des mécènes**

selon les besoins sollicités dans le cadre du projet de candidature.

La **Fondation d'entreprise Biotope pour la diversité** apportera le soutien via du mécénat de compétences, en priorité aux structures disposant de moyens limités pour accéder à ces expertises. Cela se traduira concrètement par une mise à disposition de naturalistes, d'écologues ou de spécialistes en communication environnementale, pour différentes missions :

- Amélioration de la connaissance du site sur des taxons particuliers et de sa biodiversité à l'aide d'outils et de technologies innovantes (inventaires, suivi)

- Conseils sur la définition du projet sous l'angle biodiversité (choix des actions, prise en compte des enjeux écologiques, démarches à engager).

Le Fonds edii (Enveloppe Dédiée à l'Innovation et aux Initiatives) soutient les projets, dans le Grand Est, à l'exception des Ardennes, qui apportent une réponse innovante à un besoin sociétal identifié et aux enjeux environnementaux des territoires. Pour edii, l'innovation est avant tout une amélioration concrète : une nouvelle méthode, un service utile ou un produit inédit, qu'elle soit technologique, sociale, organisationnelle ou pédagogique. Toutes les thématiques portées par cet appel à projet de la Région Grand Est peuvent être concernées. En première instance, pour présenter un dossier au jury edii, un seul critère fera la différence : le caractère innovant ou singulier de l'initiative.

Etant entendu que la Région Grand Est intervient en qualité d'intermédiaire désintéressé entre le mécène et le porteur de projet et qu'elle n'est pas amenée à octroyer une subvention au titre de cet appel à projets.

- MODALITES DE DEMANDE D'AIDE

La procédure de sélection s'organise en deux temps :

1. **Dépôt du dossier** auprès de la Région Grand Est, à l'adresse suivante : mecenat@grandest.fr; La Région pourra prendre contact avec les porteurs de projet si le dossier déposé est incomplet ou nécessite des précisions supplémentaires.

2. **Pré-sélection** puis **Instruction** par les fondations mécènes intéressées par le projet, après transmission des pièces par la Région. A partir du 17 mars 27, la Région informera par mail les porteurs de projets qui n'ont pas été sélectionnés par les fondations mécènes.

3. **Présentation des projets instruits par les fondations au sein de leur organe de décision.** Chaque fondation instruira les dossiers selon ses propres critères d'analyse et modalités internes de décision, sur la base des éléments transmis par la Région Grand Est. Un complément d'information ou une audition pourra être sollicité par les fondations avant délibération.

Le dossier de candidature et la liste des documents pour constituer le dossier est mis à disposition sur le site de la Région Grand Est https://www.grandest.fr ainsi que sur la plateforme pour la Biodiversité du Grand Est https://biodiversite.grandest.fr.

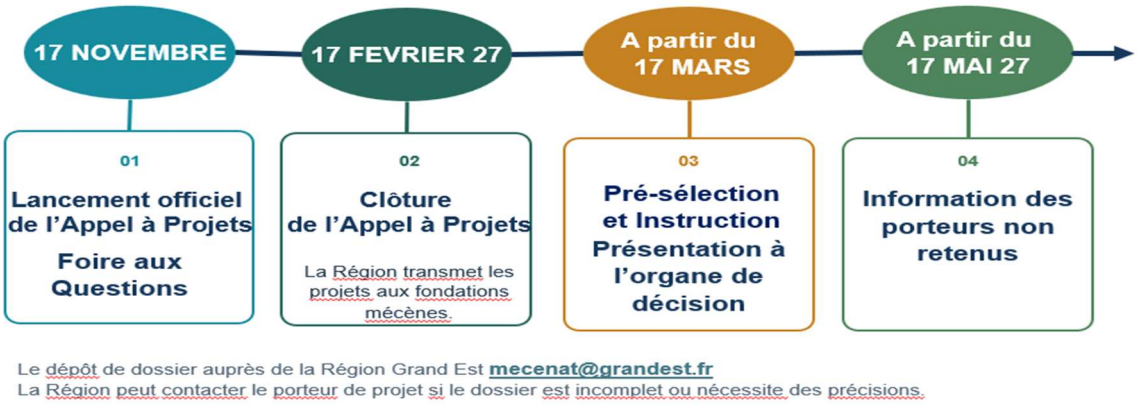
- SOUTIEN A L'ELABORATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La Région Grand Est se tient à la disposition des porteurs de projets pour toute question ou demande relative à la constitution et à la rédaction du dossier de candidature, afin de permettre au candidat d'être accompagné tout au long de sa démarche de candidature.

Pour cela, les porteurs de projet peuvent contacter la Région à l'adresse suivante : mecenat@grandest.fr;

Une foire aux questions (FAQ) sera également accessible en ligne à partir du 17 novembre 2026 afin de répondre aux interrogations les plus fréquentes.

- CALENDRIER A PRECISER



Aucun dossier ne pourra être accepté dans le cadre de cet Appel à Projet après le 17 février 2027.

- MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention de partenariat conclue entre le porteur de projet et la ou les fondations mécènes concernées.

Aucune indemnisation ou compensation de la part des candidats, quels que soient les frais engagés ou les démarches entreprises pour candidater en cas de refus d'accompagnement des mécènes.

- SUIVI - CONTROLE

La mise en œuvre du projet devra être conforme aux éléments décrits dans le dossier de candidature validé.

Elle pourra faire l'objet d'un suivi par la fondation mécène.

Tout changement substantiel en cours de réalisation devra faire l'objet d'une information préalable à la fondation mécène concernée.

- DISPOSITIONS GENERALES

- Il est rappelé que l'attribution de ce type de financement ne saurait constituer un droit pour les personnes quand bien même elles rempliraient les conditions légales pour l'obtenir, les mécènes conservant un pouvoir d'appréciation.

- La Région s'engage à respecter l'indépendance de l'entreprise mécène et de l'organisme bénéficiaire dans la réalisation du projet et ne saurait s'immiscer dans la réalisation de celui-ci a quelque stade que ce soit.

- CHARTE ETHIQUE EN FAVEUR DU MECENAT

- A toute fin utile, il est précisé que la Région Grand Est a mis en place une charte éthique figurant dans les pièces du présent Appel à Projets.

- RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS :

mecenat@grandest.fr;

Annexe 1

Préserver et transmettre le patrimoine naturel à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, premier acteur de la générosité

La Fondation du patrimoine accompagne collectivités, associations et particuliers dans la restauration du patrimoine, en mobilisant des financements privés (dons, mécénat, aides fiscales, Mission Patrimoine, subventions). Elle agit pour faire du patrimoine une source d'emploi, d'éducation, de découverte et de lien.
Elle s'appuie sur un maillage territorial de 21 délégations régionales et 100 départementales, dont trois en Grand Est : Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.

Vos contacts en délégations régionales :

Champagne-Ardenne
Mathilde SERVAES – chargée de mission
mathilde.servaes@fondation-patrimoine.org

Lorraine
Rodolphe DE MELLO – chargé de mission
rodolphe.demello@fondation-patrimoine.org

Alsace
Claude MONGARS – délégué référent patrimoine naturel
claude.mongars@fondation-patrimoine.org

Notre vision sur le patrimoine naturel et la biodiversité

Dès sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine naturel : les paysages, les milieux naturels, les espèces animales et végétales. Face aux enjeux climatiques et à l'érosion du vivant, elle mobilise ses partenaires autour d'une ambition commune : préserver l'environnement et les identités territoriales, au service d'un patrimoine durable.

Nos missions

Nous agissons sur la sauvegarde des espaces naturels sensibles, la restauration des sites naturels entourant le bâti et l'éco-rénovation du bâti. Cela nous permet de soutenir une diversité de projets visant à restaurer et renaturer des milieux naturels ; à conserver et valoriser des paysages ; à acquérir du foncier pour préserver ; à protéger ou (ré)-introduire des espèces à intérêt patrimonial ou menacées ; à restaurer le bâti de manière plus écologique et à conserver la biodiversité qui s'y loge.

Nous pouvons mobiliser différentes sources de financement : collectes de dons, mécénat, appels à projets nationaux et régionaux, tel que le Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité (PNB) qui soutient chaque année des projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.
Pour ce programme tous les maîtres d'ouvrages sont concernés : publics ; associatifs ; particuliers privés ayant signé une convention de gestion ou une obligation réelle environnementale.

Projets et travaux éligibles au programme PNB :

- travaux de **restauration, de sauvegarde ou de valorisation d'espaces naturels aménagés ou non** (parcs, jardins, arboretum, sentiers, ou forêts, tourbière, zone humide, prairie etc.)
- **restauration de la nature autour du bâti** (désartificialisation, renaturation, dés-imperméabilisation des sols dans un projet global etc.)
- projets de restauration de milieux naturels comprenant une intervention sur des **ouvrages hydrauliques** ou du **bâti lié à l'eau** (moulins, canaux, digues, etc.)
- actions de **valorisation pédagogique**, uniquement quand elles sont associées à un projet de restauration
- projets situés dans des **aires protégées** (liste), un espace naturel sensible, ou dans une ZNIEFF I ou II etc.
- projets situés dans des espaces non protégés, mais **constitutif d'une trame verte et bleue** inscrite dans un document de planification ou d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, études d'impact, SAGE, SDAGE, SRCE)
- **acquisition** par une collectivité ou par un organisme environnemental avec la volonté d'y mettre en place un projet de restauration du site

Des exemples de projets soutenus et financés par la Fondation

LA TOURBIÈRE DU SEE A URBES (Haut-Rhin)
Porteur de projet : Conservatoire Espaces Naturels Alsace



Financement :

- **Dotation de 25 000 €** en 2021 dans le cadre du **programme Patrimoine Naturel et Biodiversité**
- **Collecte de dons** qui a mobilisé un peu plus de **4 000 €.**

« Le projet consistait donc à la restauration complète de la zone, par arrachage et sélection des espèces, afin de préserver l'état de conservation des habitats et la fonctionnalité écologique de l'écosystème. »
Plus d'informations via le lien suivant : https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-tourbiere-du-see-durbes/78302

ÉTANGS DU HAUT-SAUSSY A VELLE-SUR-MOSELLE ET DU XAVIOT A CREVECHAMPS (Meurthe-et-Moselle) Porteur de projet : Association Faune & Flore Grand Est
Financement : **dotation de 4 000 €** par la délégation lorraine via son **fonds régional pour le patrimoine naturel**
« Une opération d'entretien et de débroussaillage autour des étangs a pu être réalisé afin de garantir la pérennité des habitats naturels et la préservation des espèces de sternes pierregarins et de mouettes rieuses qui sont toutes les deux inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées en France. »



Annexe 1

FONDS DE DOTATION
CAISSE D'EPARGNE
Grand Est Europe

Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Présentation du Fonds

Depuis sa création en 2009, le Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe s'engage activement dans une approche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Fort de ses valeurs, il œuvre en faveur de la solidarité et de la lutte contre les exclusions dans son territoire.

Nos Missions

Le Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers quatre axes principaux :

1. **L'emploi** : Nous travaillons à faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail, notamment les jeunes.
2. **La Solidarité** : Nous garantissons l'accès aux besoins fondamentaux tels que le logement, la nourriture et l'habillement.
3. **Lutte contre l'exclusion** : Nous agissons contre toutes les formes d'exclusion sociales.
4. **L'Innovation sociétale** : Nous créons et accompagnons des projets innovants répondant à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits notamment les projets en lien avec l'environnement (éducation à l'environnement, actions de sensibilisation à la biodiversité, plantations d'arbres, nettoyage de milieux naturels, gestion des déchets, restauration d'écosystèmes dégradés….), réinsertion professionnelle et inclusion (accompagnement des chantiers d'insertion,) ayant nécessairement un impact social sur le territoire.

Critères d'Éligibilité

Pour soumettre un projet au Fonds de Dotation, les critères suivants doivent être respectés :

- La structure doit être éligible au mécénat et pouvoir émettre un reçu fiscal.
- Le projet doit se dérouler exclusivement sur le territoire de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.
- Le projet doit concerner un collectif de personnes et non un individu.
- L'objet du projet doit se concentrer sur un investissement matériel ou sur des actions clairement définies et limitées dans le temps, et non sur des coûts de fonctionnement.
- Les bénéficiaires doivent être les utilisateurs directs de l'objet du projet.

Veuillez noter que les dossiers ne respectant pas ces critères d'éligibilité ne seront pas examinés

Annexe 1

Entité : Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Alsace Vosges

Notre vision des soutiens aux projets en lien avec l'Environnement :

Plus proche du territoire, projets expérimentaux, associations qui n'ont pas encore leur modèle économique, structures qui ne sauraient subsister sans subventions.

Nos axes :

- **Economie bas carbone :** Décarbonation, gestion de déchets, économie durable et circulaire, transitions Agri-Agro, autonomie et sécurité alimentaire
- **Agir pour le climat en proximité :** Biodiversité, espèces endémiques, zones protégées, l'eau sa ressource et sa gestion
- **Eco musées et Tiers lieux**

Exemples de projets soutenus :

- **ONF :** reboisement
- **Fondation du Patrimoine :** îlots de sénescence

Contact : Nicolas.toffolo@ca-alsace-vosges

Annexe 1

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Entité : Fondation du Crédit Agricole du Nord Est

Notre vision des soutiens aux projets en lien avec l'Environnement :

La nature est une composante essentielle de notre territoire et de notre stratégie d'entreprise.

Nos axes et thèmes actuels de notre Fondation d'entreprise :

Patrimoine (culturel, naturel, environnemental)

Vies des territoires (économique, sportive, rurale)

Inclusion (générationnelle, diversité, solidarité)

Exemples de projets soutenus en lien avec la biodiversité :

- **l'ONF dans le cadre d'un dossier intitulé « reboisons les Ardennes »,**
- **Le projet école buissonnière à Brancourt dans l'Aisne pour la mise en place d'un arbre à insectes et l'achat de mobilier extérieur pour des plantations,**
- **Symbiose dans la Marne à plusieurs reprises pour la biodiversité et notamment les bandes non fauchées en bout de certains champs pour laisser les insectes et notamment les abeilles butiner**
- **Poll'aisne attitude pour la même chose que Symbiose mais dans l'Aisne**
- **Le pôle d'éducation à l'environnement de Châlons en Champagne à plusieurs reprises aussi**

Contact : Isabelle.henrot-adam@ca-nord-est.fr

Annexe 1

Fondation d'entreprise Biotope pour la Biodiversité

Critères de sélection des porteurs de projets

Présentation de la Fondation Biotope :

Créée en 2013, la Fondation d'entreprise Biotope pour la biodiversité a pour objectif fondamental de **promouvoir la connaissance naturaliste** et d'inciter à des actions concrètes pour la préservation de la biodiversité. Elle s'investit pleinement dans le soutien à la recherche scientifique, ce qui permet d'évaluer l'état de la biodiversité, d'identifier les espèces menacées et d'élaborer des stratégies efficaces de conservation.

La Fondation Biotope met également un point d'honneur à sensibiliser le public à l'importance cruciale de la biodiversité, favorisant ainsi une prise de conscience collective et l'émergence d'actions tangibles en faveur de sa protection. Pour cela, des dizaines de publications sont produites : des Cahiers spécialisés dans le partage de découvertes naturalistes ou de synthèses inédites et des Carnets naturalistes concernant des espèces et des milieux connus et déjà décrits.

Critères de sélection technique OBLIGATOIRES :

- Les projets doivent être en **adéquation avec l'objet** de la Fondation Biotope cité ci-dessus.
- Au moins une partie des actions proposées par le projet doit apporter une **valeur ajoutée** en termes de **vulgarisation** et de **connaissances** naturalistes ou biologiques.
- La description des activités devra démontrer la **faisabilité technique** du projet (les compétences techniques et scientifiques devront correspondre aux objectifs fixés, les aspects légaux devront être vérifiés, la description du matériel nécessaire doit permettre la réalisation des activités, etc.)
- Les activités décrites doivent être en **adéquation avec les couts** détaillés dans le budget joint.

Critères techniques VALORISES ou RECOMMANDES :

- Les projets incluant des actions d'acquisition de connaissances ou de protection de la **biodiversité menacée ou méconnue**, seront valorisés.

- Les projets proposant des actions recourant **au bénévolat** seront particulièrement appréciés.

Critères financiers :

- Le montant du soutien financier de la Fondation est en moyenne de **3 000 €.**
- La contribution minimum de la fondation de **10%** hors bénévolat (au-delà le projet peut être étudié mais ses chances d'aboutir sont moindres)
- L'autofinancement ou l'obtention de financements complémentaires ne sont pas obligatoires mais valorisés.
- Dépenses inéligibles : salaire ou honoraires du porteur de projet (et de ses équipes).

Avantages apportés par la Fondation Biotope :

La Fondation d'entreprise Biotope pour la biodiversité publie régulièrement des Cahiers de la Fondation Biotope et serait heureuse que le projet débouche sur la rédaction d'un de ces Cahiers. Pour cela, elle offre la mise en page et la publication sur son site internet en plus du soutien financier. Si vous êtes intéressés, indiquez-le sur la demande de financement.

Exemples d'actions soutenues par la Fondation Biotope :

- Les Troglotins des Pyrénées françaises : sciences participatives (association Leize Mendi).

Le Troglotin basque (*Iberozospeum bellesi*), considéré comme rare, voire très rare, connu principalement à l'état de coquilles, n'est observé que dans les Pyrénées occidentales. C'est le seul escargot « troglobie » (ne vivant que sous terre) connu en France. En termes de biodiversité cavernicole, il est unique ! Ce projet vise à associer spéléologues et scientifiques afin de trouver des exemplaires vivants (étude génétique) et mieux connaître sa localisation et son écologie.

- Contribution à la connaissance de la bryoflore de l'Aude : organisation de cinq journées de prospection (Fédération Aude Claire)

Probablement parce qu'elles sont de petites tailles et difficiles à identifier à l'œil nu, les bryophytes sont souvent méconnues et peu documentées. Dans l'Aude, fin 2025, la base de données du Conservatoire botanique national méditerranéen recensait plus de 664 000 occurrences de plantes vasculaires, contre seulement environ 6 000 données relatives aux bryophytes. Ces ordres de grandeur ne sont pas directement comparables mais mettent néanmoins en évidence un déficit d'informations pour les bryophytes. Souhaitant améliorer les connaissances de ce groupe, la Fédération Aude Claire a sollicité un financement de la Fondation Biotope pour l'aider à organiser des sessions de prospections.

- Caractérisation de la migration altitudinale et du cycle de vie de l'Accenteur alpin (Paul Doniol-Valcroze)

L'Accenteur alpin (*Prunella collaris*) fait partie d'un cortège d'espèces montagnardes qui se trouvent en première ligne face aux changements globaux, à l'augmentation des températures et aux autres perturbations d'origine humaine. Pourtant, comme de nombreuses espèces d'oiseaux insectivores/omnivores paléarctiques, de nombreuses caractéristiques et déterminants des mouvements migratoires altitudinaux de cette espèce restent méconnus.

En finançant du matériel de télédétection, la Fondation Biotope va permettre à Paul Doniol-Valcroze de marquer et de suivre la migration altitudinale d'une vingtaine d'Accenteurs Alpins.

Mécénat de compétences :

Dans certains cas, la Fondation d'entreprise Biotope pour la biodiversité peut s'associer au bureau d'étude Biotope pour proposer du mécénat de compétences aux structures **disposant de moyens limités** pour accéder à ces expertises.

Il s'agit alors d'une **mise à disposition de naturalistes ou d'écologues** salariés de l'entreprise pour **quelques jours** dans l'année au service d'un projet d'intérêt général. Il faut alors une triple validation du projet par le chef d'agence de Biotope SAS, la Direction de Biotope SAS et la Fondation Biotope.

Jusqu'à présent, le mécénat de compétences a bénéficié à des projets présentant une **forte dimension naturaliste**. Cette année, il s'articulera autour de deux axes :

- Amélioration de la connaissance de site sur des taxons particuliers et de sa biodiversité à l'aide d'outils et de technologies innovantes (inventaires, suivi)
- Conseils sur la définition du projet sous l'angle biodiversité (choix des actions, prise en compte des enjeux écologiques, démarches à engager).

Annexe 1

Politique de financement du Fonds Nature 2050 dans le cadre de l'AAP en faveur de la biodiversité, l'environnement, l'eau, le climat et la forêt de la Région Grand Est

Dans le cadre de l'AAP, votre projet pourrait être retenu par le Fonds Nature 2050. Ce Fonds, créé par CDC Biodiversité, filiale du groupe Caisse des dépôts, s'adresse aux structures d'intérêt général qui souhaitent agir et innover avec et pour la nature, pour mieux faire face aux changements climatiques.

Le programme Nature 2050

Initié en 2016, le programme Nature 2050 est porté par le Fonds Nature 2050 et CDC Biodiversité. Il vise à promouvoir, co-financer et accompagner jusqu'en 2050 des actions de restauration à partir de Solutions fondées sur la Nature (SfN) sur l'ensemble du territoire français. Il contribue ainsi à :

Préserver, restaurer et assurer une gestion durable de la biodiversité ;
Adapter les territoires aux changements climatiques et améliorer le bien-être humain ;
Atténuer le dérèglement climatique en renforçant les capacités de stockage de CO2.

Conduit en partenariat avec des associations environnementales, des scientifiques et des acteurs publics qui constituent son comité de pilotage. Le programme est appuyé depuis 2019 par le Fonds Nature 2050, fonds de dotation entièrement dédié aux actions Nature 2050 et dont le conseil d'administration est composé de représentants de structures associatives, institutionnelles et académiques.

Le Fonds Nature 2050 intervient lorsque le projet prévoit :

- **De mettre en œuvre des Solutions fondées sur la nature**
  Destinées à restaurer, préserver et gérer de manière durable des écosystèmes pour adapter les territoires face aux effets du dérèglement climatique.

- **Des projets ancrés dans les territoires du Grand Est**
  Et financés avec les collectivités locales.

- **Des impacts positifs durables**
  Avec une proposition de suivi du projet sur le long terme. Les projets lauréats seront suivis jusqu'en 2050 via la démarche suivi-évaluation du programme Nature 2050.

- **Un plan de financement multiple comprenant l'apport d'organismes publics**
  En complément du soutien du Fonds Nature 2050.

Solutions fondées sur la nature : c'est quoi au juste ?

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une SfN est *« une action visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés, qui répondent aux défis de la société de manière efficace et adaptative tout en bénéficiant aux personnes et à la nature[1] »*. Les SfN financées par le Fonds Nature 2050 seront destinées à respecter cette définition, même si le programme se réserve tout de même le droit, de proposer ses propres principes et bonnes pratiques, tant qu'ils permettent d'œuvrer dans le cadre de l'accord de Paris et des accords découlant de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques.

Les bénéficiaires éligibles

- Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou tout organisme exerçant une activité d'intérêt général (visée à l'article 238 bis du Code général des impôts), éligible au mécénat.
- Collectivités locales
- Gestionnaires d'espace naturels

Votre projet doit absolument

- Présenter un budget structuré où la participation du Fonds Nature 2050 se concentre en priorité sur les dépenses de restauration écologique et la réalisation de la phase travaux.
- Recourir aux solutions fondées sur la nature et cibler l'une des actions suivantes (biodiversité en ville ; restauration de continuité écologique ; restauration de zones humides et de cours d'eau ; transition agricole et forestière)
- S'inscrire dans une démarche de restauration volontaire (pas de mesures compensatoires).
- Adresser les sujets climat, biodiversité et apport socio-économique pour le territoire.
- Solliciter le co-financement d'organismes publics, en complément du soutien de notre fonds.
- Assurer une pérennité avec un accès au foncier ou une garantie de vocation écologique du site, ou la non-remise en cause des aménagements jusqu'en 2050.
- Être compatible avec la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.
- Être localisé dans la Région Grand Est.

Ce qu'on ne finance pas

- Frais de fonctionnement de votre structure
- Etude/diagnostic préalable
- Inventaire faune/flore
- Action de sensibilisation
- Animation
- Construction
- Indicateurs spécifiques au projet

On en teindra compte

- Votre projet est démonstrateur, expérimental, innovant, reproductible.
- Votre projet s'inscrit dans une démarche plus large (trame territoriale, zone remarquable...).
- Toutes les parties prenantes sont considérées, et le cas échéant impliquées, via la mise en place d'une gouvernance locale.
- Des études préalables ont été réalisées.
- La surface d'intervention est supérieure à 5.000 m².

Exemples d'actions éligibles et de projets soutenus

- Travaux de désimpérméabilisation (inscrits dans un projet de restauration d'écosystème)

- Travaux de restauration : Haies, sols, cours d'eau, retrait de seuil, reméandrage, restauration de berges, effacement de plan d'eau
- Achat de plants/travaux de plantations
  ⇨ Voir l'ensemble de nos projets sur la carte Nature 2050



2023 > 2050

FEING COUNOT

Transformation d'une plantation d'épicéas monospécifique et dépérissante en espace naturel durable à haute valeur écologique

DÉFIS À RELEVER

Transformer une plantation d'épicéas monospécifique et dépérissante en espace naturel durable à haute valeur écologique, restaurer la trajectoire naturelle d'une tourbière dégradée, de son bassin versant et de la mosaïque de milieux qui l'entoure.

PROGRAMME D'ACTIONS

- Travaux de recalibrage du lit du ruisseau
- Comblement des fossés drainants avec utilisation de matériaux issus de la parcelle
- Évacuation de tout ou partie des épicéas de la tourbière
- Plantation de feuillus épars et diversifiés pour créer des habitats favorables au Grand Tétras
- Éclaircies des épicéas subsistants
- Transformation progressive de la forêt d'épicéas en forêt mélangée, avec des feuillus
- Reconstitution par plantation de la zone à reboiser

Calendrier

- 2023 : Évacuation des épicéas de la tourbière, éclaircies des épicéas subsistants, plantation de feuillus divers pour la création d'habitats favorables au Grand Tétras et transformation de la forêt en boisement mélangé
- 2024 : Reconstitution par plantation de la zone à reboiser, rebouchage des drains et recalibrage du ruisseau
- 2025-2050 : Suivi des indicateurs

OBJECTIFS NATURE 2050

Biodiversité :

- Aménagement d'une mosaïque de milieux propices au Grand Tétras : lande à myrtilles et milieu ouvert parsemé de bouquets d'arbres autochtones
- Restauration du fonctionnement de la tourbière et accueil de la biodiversité typique des zones humides

Changement climatique :

- Maintien d'un peuplement forestier adapté au changement climatique
- Restauration de la tourbière actuellement en voie de minéralisation et rétablissement de son rôle de séquestration du carbone
- Pérennisation d'une bonne alimentation en eau de la parcelle
- Valorisation du potentiel de séquestration carbone via la labellisation bas carbone

Apports pour le territoire :

- Inscription de la gestion de la parcelle dans les grands objectifs de la commune de Tendon et son intercommunalité en conciliant production de bois, écologie et paysage
- Production durable de bois



LOCALISATION

Tendon, Vosges (88)

SURFACE DU PROJET

117 500 m²

BÉNÉFICIAIRE NATURE 2050

Le Printemps des Terres

FINANCEURS

Fonds propres, entreprises contributrices, CDC Biodiversité

BUDGET NATURE 2050

73 500 euros



2022 > 2050

BASSIN VERSANT DU BRÉVANT

Restauration éco-hydrologique de rus au service de la résilience du massif forestier de Rumilly-Chaource face au changement climatique

DÉFIS À RELEVER

Réhabiliter des rus forestiers dans le massif de Rumilly-Chaource qui, à cause de réaménagements multiples, ne jouent plus leur rôle dans la rétention et l'épuration de l'eau, augmentant la fréquence des crues et des périodes de sécheresse et par extension le dépérissement des chênaies.

PROGRAMME D'ACTIONS

- Reméandrage
- Bouchage de fossés drainants
- Création de redents
- Création de mares
- Réduction de passages busés pour surstockage : 9,2 ha de zone de surstockage créée

Calendrier :

- 2022 : Rédaction du cahier des charges et consultation des entreprises
- 2023-2024 : Travaux
- 2024-2050 : Suivi des indicateurs

OBJECTIFS NATURE 2050

Biodiversité :

- Augmentation du gradient d'humidité et du temps d'immersion des sols
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité endémique des zones humides forestières

Changement climatique :

- Ralentissement de la dynamique des flux d'eau par le reméandrage, le dédrainage et le surstockage pour le soutien des étiages
- Participation à l'atténuation des crues et du risque inondation en ville en aval

Apports pour le territoire :

- Préservation de la production forestière en limitant le stress hydrique et les phénomènes de dépérissement subis par les arbres
- Limitation des effets des sécheresses et ainsi favoriser la croissance des chênes



LOCALISATION

Les Loges Margueron, Aube (10)

SURFACE TOTALE DU PROJET

110 800 m²

BÉNÉFICIAIRE NATURE 2050

Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

FINANCEURS

Agence de l'Eau Seine Normandie, EPTB Seine Grands Lacs, Fonds Nature 2050, fonds propres

BUDGET NATURE 2050

46 667 €

Annexe 1

Enveloppe dédiée à l'innovation
et aux initiatives du Grand Est

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

NOUVEAU

« Fonds edii »

à l'initiative de la BPALC

En juin 2025, fidèle à ses valeurs coopératives et à son ancrage local, la BPALC a créé le Fonds edii, un Fonds d'innovation destiné à soutenir des initiatives porteuses de solutions concrètes aux enjeux de société.

Cette enveloppe s'inscrit dans la continuité des actions historiques de la BPALC en faveur du tissu associatif et de l'intérêt général. Le Fonds edii soutient **des innovations à impact**, conçues pour répondre à un besoin sociétal identifié et aux enjeux environnementaux de nos territoires.

Cet appel à projets du Fonds edii cible des innovations et des initiatives dans 3 catégories :

ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE **SANTE** **EDUCATION FORMATION**

Objectif : accompagner les initiatives innovantes émanant du Grand Est (hors Ardennes) susceptibles d'avoir un rayonnement régional, national voire international

Une innovation, c'est une amélioration concrète qui répond à un besoin précis, d'une manière qui n'existait pas auparavant :
- une nouvelle méthode / un service utile / un nouveau produit
- elle peut être technologique, sociale, organisationnelle, pédagogique



Cibles : Associations - Fondations - Fonds de dotation - Entreprises à mission ou labellisées ESUS (*Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale*).

Attention *: le Fonds edii finance les investissements liés aux projets innovants mais ne finance pas les frais de fonctionnement, ni les coûts liés au personnel. Un dossier ne présentant pas un caractère innovant ne sera pas étudié par le jury d'experts (cf site du Fonds edii).*

LE Fonds edii ENCOURAGE CELLES ET CEUX QUI IMAGINENT LES SOLUTIONS DE DEMAIN dans toutes les thématiques de cet appel à projets de la Région Grand Est en faveur de la « Biodiversité, Environnement, Eau, Climat et Forêt »

www.fonds-edii.fr contact@fonds-edii.fr

